

compagnie. Si pareille chose ne prête pas à rire, je ne m'y connais pas.

L'hon. M. STEVENS: Le décret du conseil ne suggère pas que le nombre des acheteurs soit réduit à une compagnie.

M. NEILL: Non, mais je parle du résultat.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas non plus l'effet du décret.

M. NEILL: Eh bien, j'ai lu ce que pense l'administrateur de l'entrepôt frigorifique, de sorte que je ne suis pas le seul à faire cette assertion. Comme je l'ai dit, cela aura pour résultat de ruiner le pêcheur indépendant, et c'est une politique fort imprévoyante. Il est de l'intérêt des fabricants de conserves de soutenir les pêcheurs indépendants et de ne pas dépenser des sommes énormes d'argent pour de l'outillage, des salariés, et ainsi de suite. J'ajouterai,—et j'ignore si le Gouvernement comprendra,—que cela donnera lieu à de la propagande pour les rouges.

Je vais résumer la situation en quelques mots. Le décret du conseil est irrégulier, parce que cette mesure aurait dû être présentée sous forme d'une loi du Parlement, et la question aurait dû être renvoyée au comité permanent de la marine et des pêcheries. C'est de plus un manque de parole et un abandon de la politique qui a été suivie depuis nombre d'années. Les raisons invoquées, et que j'ai discutées, sont superflues et de nulle valeur, et je me demande si l'on est sérieux à leur égard. Après tout, peu importe que je dise que ce décret a été adopté à la demande de certaines personnes pour certaines fins délibérées et préconçues, ou que je déclare simplement que le résultat sera celui que j'ai mentionné. Oublions les motifs pour un instant, ainsi que l'origine de cette mesure. Du moins, les conséquences seront celles que j'ai mentionnées, quel qu'ait été le motif. Les fabriques de conserves seront ruinées, de même que presque tous les pêcheurs individuels. Ces derniers ne peuvent guère se suffire à eux-mêmes aujourd'hui, et vous allez détruire le marché pour son produit. Les prix actuels ne lui permettent plus de vivre honorablement. Les prix de l'essence sont très élevés, ceux du poisson, excessivement bas, et dans plusieurs régions il n'y a plus de marchés. Il est inutile de prendre certaines espèces de poisson, parce qu'il est impossible de les vendre. Le pêcheur en est rendu à vendre son poisson là où il peut. Je me demande ce que mes honorables vis-à-vis et ceux qui siègent à ma droite, représentant des circonscriptions agricoles, penseraient si on leur disait que, vu certains prétendus bénéfices provenant de la qualité du blé, ils sont forcés de vendre leur grain à

[M. Neill.]

leur élévateur régional seulement. Il y aurait une sanglante révolution. On dirait peut-être qu'il y a deux élévateurs dans le village et qu'un cultivateur peut vendre à qui il veut. Combien faudrait-il de temps pour s'entendre? Il y a tellement de subtilités au sujet du commerce du poisson, et il est si difficile de comprendre, et, de s'expliquer, qu'il n'est pas facile de constater que c'est aussi impossible dans un cas comme dans l'autre.

J'ai commencé avec l'intention de proposer un amendement à la motion de nous former en comité des subsides. Je ne proposerai pas cet amendement, mais je vais le lire:

Que tous les mots après le mot "que" soient rayés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre propose que ce qui fait le sujet du décret du conseil n° 206, soit renvoyé au comité permanent de la marine et des pêcheries pour discussion et rapport.

Mon excuse en proposant cet amendement aurait été que c'est le seul moyen d'obtenir un vote à cet égard. Je ne puis présenter cette question à la Chambre au moyen d'une résolution parce que, nous le savons tous, les jours des députés nous seront bientôt enlevés, et il nous serait impossible d'atteindre la discussion de cette résolution. L'urgence de la question me justifierait de proposer un amendement, mais je ne le ferai pas, car cela équivaldrait à un vote de défiance dans le Gouvernement, et, bien entendu, on m'en tiendrait responsable. Les honorables députés de la droite diraient que c'est une manœuvre politique. Je préfère m'en remettre au jugement et à la bonne volonté du Gouvernement, et je le prie de soumettre cette affaire au comité de la marine et des pêcheries. Ce n'est certainement pas une mesure draconienne à prendre. Je demande simplement une enquête. Le ministère aura la majorité au comité, et il n'a pas à redouter aucune décision irréflective. Je ne crains pas de laisser ce sujet entre les mains du comité, parce que je désire seulement une enquête et quelque publicité à cet égard avec tous les faits. Je serai satisfait du verdict du comité. Je suis sûr que, si le Gouvernement agissait ainsi, cette mesure législative qui est entrée par la porte de derrière au moyen d'un décret du conseil, serait rejetée par la porte de devant dans l'intérêt de la justice, de l'égalité et du bien de tous ceux qu'intéresse l'industrie des pêcheries.

Il en dépend beaucoup du Gouvernement. Que fera-t-il? Le gagne-pain de milliers de pêcheurs dans la Colombie-Anglaise sera fort compromis si la situation reste ce qu'elle est. Ceux-ci attendent l'anxiété au cœur ce qui adviendra, et j'ai confiance que le Gouvernement ne s'opposera pas à l'examen de cette